



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1277 du 10 Juillet 2007

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Des moyens spécifiques pour les U.F. des D.I.R.	3
■ Déclaration fédérale au C.T.P.M. du 9 juillet 2007	4 à 5
■ Communiqué C.G.T. – F.P. suite à la rencontre avec A. SANTINI	6 à 7
■ Déclaration C.G.T. au C.C.A.S. plénier du 1 ^{er} février 2007	8
■ Une nouvelle architecture des ministères qui interroge sur le rôle de l'Etat	9 à 10
■ Compte rendu de l'U.S.S.E.R.E.-C.G.T. sur l'indemnité de résidence des P.N.T.	11 à 14
■ Service public de transports : La C.G.T. propose de mettre les moyens pour reconquérir un véritable service public	15 à 16
■ Protection sociale : comment peut-on financer les dépenses ?	17 à 18



AGENDA

Vendredi 13 Juillet 2007 :

Groupe d'Echanges
« Bases Aériennes »

Mercredi 18 Juillet 2007 :

Rencontre avec le Ministre M. BORLOO
et la Fédération CGT de
L'Équipement-Environnement
et la Fédération CGT des Finances



INFOS BREVES

C.C.N. des 30 et 31 Mai 2007

Le Peuple n° 1649 a rendu compte des travaux du C.C.N. des 30 et 31 mai 2007, lequel a notamment adopté les repères revendicatifs. Notre fédération avait adressé un courrier au Bureau Confédéral le 10 mai 2007 pour lui demander le report de cette question en raison du peu de temps laissé pour organiser l'examen des projets de fiches revendicatives par ses syndicats. La Commission Exécutive de la Fédération se tenait également les 30 et 31 mai (ces dates avaient été fixées bien avant la connaissance de celle du C.C.N.). De ce fait, la Fédération n'a pu être représentée à ce C.C.N. et n'a donc pas pris part au vote. Cette précision est apportée car le compte rendu publié dans Le Peuple ne fournit que les organisations s'étant abstenues ou ayant voté contre.

Service minimum dans les transports :

La Cgt réaffirme son opposition à toute nouvelle limitation du droit de grève : Argumentaire de la Cgt accessible sur le site fédéral à l'adresse : www.equipement.cgt.fr

Rapport de Jean DURAND, Président du groupe de travail sur le devenir du corps des E.T.S.T. accessible sur le fédéral : www.equipement.cgt.fr - rubrique USSERE dans le catégoriel.

SERVICE MINIMUM

**Bernard THIBAUT, Secrétaire Général de la Cgt
a écrit à Xavier Bertrand**

Dans un courrier daté du 2 juillet 2007, Bernard THIBAUT a réitéré auprès du Ministre du Travail, des relations sociales et de la Solidarité, l'opposition de la Cgt à « toute nouvelle limitation du droit de grève dans le secteur des transports publics et à la mise en œuvre du service minimum qui en serait l'instrument ».

SERVICE MINIMUM / DROIT DE GREVE : LA LOI INUTILE

Service minimum : une « loi inutile »

pour les huit fédérations syndicales de Cheminots

Les fédérations syndicales des Cheminots Cgt – Cfdt – Fo – Cftc – Sud-Rail – Unsa – Cfe/Cgc – Fgaac, réaffirment que le droit de grève n'est pas négociable. Toute atteinte qui lui serait portée amènerait à une réaction immédiate et unitaire des fédérations syndicales de Cheminots. Le gouvernement porterait seul la responsabilité de ce conflit.

5 juillet 2007

Déclaration du 6 juillet 2007

Le C.N.E. est au bout de sa période d'essai de 2 ans, il doit être abrogé !

Tous les contrats de travail en C.N.E. actuellement encours doivent être transformés en C.D.I. classique.

Communiqué du 4 juillet 2007

La responsabilité des employeurs est engagée sur l'emploi des travailleurs handicapés

La Cgt se battra partout où elle se trouve pour que les travailleurs handicapés puissent accéder au plein emploi durable

Déclaration du 5 juillet 2007

Ni franchise, ni T.V.A. sociale, mais une réforme de la contribution des employeurs au financement de la Sécurité Sociale

Suite de ces déclarations sur :

www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Des moyens spécifiques pour les Unions Fédérales CGT des Directions interdépartementales des routes

La Fédération a obtenu du Ministère des nouveaux moyens spécifiques aux DIR pour l'activité syndicale. Le Ministère a reconnu que «compte tenu des particularités géographiques de ces services et des sujétions en terme de déplacements et d'horaires qui pèseront sur les représentants des personnels pour l'exercice de leurs mandats, des moyens supplémentaires sont mis à disposition des fédérations des organisations syndicales. »

C'est ainsi que la fédération a négocié auprès de la DGPA une subvention financière annuelle et sera ainsi en mesure d'attribuer un véhicule pour chaque UF DIR dès la fin de l'été, ainsi qu'une enveloppe financière pour les frais de déplacement des militants de ces Unions Fédérales.

S'agissant de fonds publics et leur utilisation pouvant être contrôlée par la Cour des Comptes, ceux-ci seront gérés par la trésorerie fédérale. Aussi, chaque UF disposera d'une enveloppe financière, les fonds étant débloqués au vu des justificatifs de dépenses adressés à la trésorerie fédérale.

Concrètement, la Fédération vient de passer commande pour une location longue durée (3 ans) de 11 véhicules (1 pour chaque DIR) qui seront sous la responsabilité du secrétaire de l'UF DIR (dont les statuts auront été déposés avec copie à la fédération). Ces véhicules devraient être livrés dès la rentrée et leur seront remis sans délai.

Pour l'enveloppe financière affectée à chaque Union Fédérale DIR, son montant est fixé à 1 500 € pour les 6 mois restant de l'année 2007 et pourrait être plus élevé pour l'année 2008. Les modalités pratiques seront communiquées prochainement.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Déclaration fédérale au CTPM du 9 juillet 2007

Jean Marie RECH
Secrétaire général de la fédération

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Dans la continuité du programme et des déclarations du président de la République, le 1^{er} ministre a prononcé son discours de politique générale la semaine dernière. Il a confirmé la volonté de mettre en œuvre le service minimum dans les transports, ce qui semble paradoxal quand on sait que les dysfonctionnements liés à l'exercice du droit de grève ne représente que 2% des désagréments subis par les usagers.

Cette mesure n'est donc pas faite pour répondre aux attentes des usagers mais plutôt pour limiter le droit de grève. La CGT va poursuivre sa démarche d'information des usagers.

Nous restons à notre place d'organisation syndicale en continuant de défendre le service public et les intérêts collectifs et individuels des agents qui nous ont mandaté pour ça. Il ne vous a pas échappé que les luttes se sont multipliées dernièrement, en particulier autour de la mise en place des D.I.R. le 21 juin revendicatif illustre à la fois la mauvaise qualité du dialogue social et le ras le bol des agents, par conséquent nous sommes pour la rupture avec les pratiques anciennes concernant le dialogue social. Nous attendons votre avis sur cette question avec beaucoup d'intérêt.

C'est dans un contexte tourmenté, voire chaotique, après avoir abandonné un grand nombre de missions, de services et d'emplois, que disparaît finalement le ministère de l'Équipement pour céder la place au Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEDAD) positionné par conséquent sur des grands enjeux de société qui sont également les préoccupations de la C.G.T.

Mes camarades vous interpellent sur le devenir de nos missions du ministère de l'équipement qui ne sont plus lisibles dans le M.E.D.A.D.

Ce ministère, devrait être à nos yeux, le grand outil de mise en œuvre des politiques publiques sur ses domaines, et poursuivre ses missions avec une sincérité dépassant les effets d'annonce. Par conséquent il faudrait qu'il en ait les moyens.

L'aménagement du territoire a besoin de planification et de pilotage, certes, mais il a également besoin de mise en œuvre opérationnelle et de proximité, ce n'est pas depuis un bureau situé dans une ville préfectorale que nous pourrions agir pour l'équilibrer afin de répondre aux besoins. Par

conséquent nous pensons qu'il faut réimplanter des services de proximité dans les territoires au plus près des citoyens et de leurs représentants.

Les services de l'Etat doivent apporter leur soutien et leur contribution à l'aménagement du territoire grâce aux savoir-faire des agents de l'ensemble des services du ministère.

La notion de développement durable doit mettre l'homme au centre de la réflexion, il ne s'agit donc pas de faire de l'environnement, la préoccupation exclusive de notre action. Il doit s'appuyer sur 3 aspects principaux que sont :

1. La réponse aux besoins sociaux des populations ;
2. Le développement économique en faveur du progrès et de l'emploi
3. La préservation de l'environnement.

La création ou le développement de services de proximité dans lesquels doivent s'exercer les savoir-faire des agents sont alors des atouts essentiels pour mettre en œuvre les politiques publiques. Mais nous pouvons avoir plus qu'un doute...

En ce qui concerne la réponse aux besoins sociaux des populations, nous n'avons pas vu que l'Etat ait tellement cherché à les identifier, la décentralisation qui devait en principe rapprocher les lieux de décision des citoyens s'est surtout soldée par des transferts vers les collectivités, et les décisions de fermer et regrouper des services ont relevé exclusivement de décisions unilatérales de l'Etat.

Le développement économique s'opère dans les territoires pour répondre aux besoins des différentes branches professionnelles du patronat. Pour s'en convaincre, il suffit de poser un regard sur ce qui se passe dans les conseils de développement des nouveaux Pays.

Notre doute est encore renforcé par le discours de monsieur Juppé le 13 juin devant l'encadrement supérieur du M.E.D.A.D. Il pointe le logement comme un domaine dans lequel il reste beaucoup à faire, nous partageons cette analyse, en revanche les domaines de l'urbanisme et de l'habitat sont évoqués sous forme d'acquis et non pas en perspective, nous pensons pourtant qu'il reste là aussi beaucoup à faire, quand au domaine routier il n'est tout simplement pas évoqué.

Nous pensons que ce ministère doit jouer un rôle moteur dans la vie publique à partir du moment où seront prises les décisions en rupture avec les politiques précédentes pour une politique publique durable, pour un ministère réellement au service de ses grandes ambitions affichées, pour un ministère qui permette l'expression et la reconnaissance des qualifications et l'épanouissement dans le parcours professionnel.

Ce ministère doit être une chance aussi pour les générations à venir de s'insérer professionnellement. La création de l'emploi est un élément constitutif du développement durable aussi, il doit avoir le souci de cette double action qui consiste à s'inscrire dedans tout en ayant l'objectif de le promouvoir. Il s'agit d'être exemplaire et comme nous l'avons beaucoup entendu ces derniers temps de « *dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on a dit* ».

Voici brièvement une 1^{ère} appréciation de notre fédération CGT de l'équipement et de l'environnement, je vous remercie de votre attention.



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

COMMUNIQUE

C'est dans un contexte marqué par la déclaration de politique générale de François FILLON confirmant les projets régressifs du Président de la République et du gouvernement, qu'une délégation de la CGT a été reçue à la demande d'André SANTINI, hier en fin d'après-midi.

Le secrétaire d'Etat à la Fonction publique rencontre ainsi, en bilatéral, toutes les organisations représentatives, pour ce qu'il convient d'appeler une « première prise de contact ».

Les 4 représentants de la CGT avaient choisi, comme avec Eric WOERTH, de centrer leurs propos sur les principaux enjeux revendicatifs transversaux.

⇒ Sur les salaires, la CGT a rappelé la perte du pouvoir d'achat quasi sans précédent de la valeur du point depuis plusieurs années (+ de 6 %). Elle a de nouveau exigé l'ouverture sans délai de véritables négociations incluant l'année 2008.

⇒ La délégation a confirmé de la manière la plus ferme son opposition aux suppressions d'emplois intervenues depuis 5 ans et celles –massives– annoncées pour les prochaines années. Elle a souligné que ce sont bien les missions confiées à la Fonction publique dans l'intérêt de toute la population qui doivent déterminer le volume de l'emploi public et non des visions comptables et libérales. Elle a rappelé son exigence d'échanges de fond sur cette question essentielle.

Par ailleurs, la CGT a demandé une concertation rapide pour résorber le non-titulariat et la précarité dans la Fonction publique.

⇒ Notre syndicat a interpellé le secrétaire d'Etat sur le dossier aigu des conditions de travail des personnels. Il a demandé que des groupes de travail soient d'urgence mis en place pour dégager des solutions concrètes à ce douloureux problème.

⇒ La CGT, avec force exemples, a une nouvelle fois mis en exergue l'état lamentable auquel des années de politique de restriction ont conduit la grille indiciaire. Elle a revendiqué que des négociations s'ouvrent le plus rapidement possible pour reconstruire une grille unique, reconnaissant les qualifications et améliorant les déroulements de carrière.

⇒ La délégation a rappelé son inquiétude et ses plus vives réserves quant aux nouveaux périmètres ministériels. Là également, elle a demandé qu'un débat contradictoire ait lieu sur l'opportunité de tels choix et l'examen de leurs conséquences.

⇒ Enfin, les représentants de la CGT ont confirmé leur exigence de changements profonds en matière de négociation et de dialogue social. Une fois encore, ils ont précisé que la CGT était porteuse de nombreuses propositions en la matière.

A toutes ces exigences, André SANTINI a répondu par un silence courtois. Il nous a simplement révélé que nous serions destinataires d'un courrier d'Eric WOERTH avant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat du 12 juillet prochain.

Face à cette attitude, la CGT ne peut que se féliciter encore davantage du front syndical le plus large, pour lequel elle a œuvré sans relâche. Cette démarche s'est concrétisée par un communiqué des huit organisations syndicales le 3 juillet 2007 sur les salaires, l'emploi public et refusant les diktats gouvernementaux.

Des suites sont prévues au Conseil Supérieur du 12 juillet, où l'ensemble des organisations syndicales dans une démarche convergente, interpellent les ministres présents en exprimant les légitimes revendications des fonctionnaires.

Une nouvelle rencontre unitaire est prévue pour examiner les suites à donner.

Clairement, pour la CGT, il convient d'être résolument offensif et de placer l'intervention des personnels au cœur de notre démarche. C'est pour cela que nous comptons aussi développer une campagne d'information pour battre en brèche les discours libéraux et démontrer l'impérieuse nécessité d'une Fonction Publique renforcée et rénovée dans l'intérêt de tous, usagers et salariés pour renforcer les services publics et pour consolider les droits fondamentaux des citoyens.

Opposition déterminée aux mauvais coups & lutte pour la conquête de nouveaux droits et de nouveaux moyens, c'est la démarche revendicative que la CGT compte bien continuer à développer y compris cet été.

Montreuil, le 5 juillet 2007



Déclaration de la CGT au Comité Central d'Action Sociale plénier du 01 juin 2007

La création d'un ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durables où on a occulté l'Équipement dans l'intitulé ravive les inquiétudes des agents.

La nouvelle organisation ministérielle qui se dessine (expérimentations, exemple: fusion DDE/DDAF, DIREN/DRIRE) engendre des logiques de suppressions de missions et d'effectifs.

Ces logiques se traduisent par une dégradation des conditions de travail des agents et par un recul du service public rendu aux usagers.

Ce n'est pas l'intervention de M.Juppé sur une radio de grande écoute qui va rassurer les personnels de l'ex Ministère de l'Équipement.

Dans ce contexte de bouleversement profond, les difficultés des agents vont grandissantes, à ce sujet la CGT rappelle sa revendication du doublement des crédits d'action sociale.

En ce qui concerne l'arrêté de 1985 et la circulaire de 2000, nous n'accepterons aucune remise en cause des principes fondamentaux. C'est pourquoi nous dénonçons dans le cadre de l'attribution des aides matérielles dans les DIR, la décision unilatérale de la DGPA qui viole les règles de travail des CLAS. Ce passage en force ne laisse rien augurer de positif dans les réunions de concertation concernant l'examen de l'arrêté de 1985.

Au sujet des organismes oeuvrant pour l'action sociale du ministère (CGCV-FNASCEE), la CGT ne tolérera aucune attaque susceptible d'amener une dégradation importante de leur fonctionnement qui pourrait conduire à terme à leur disparition.

La CGT souhaite ardemment que la MGET demeure la mutuelle du nouveau ministère.



Une nouvelle architecture des ministères qui interroge sur le rôle de l'Etat

Le nouveau Président de la République a d'emblée placé son mandat sous le signe de la « rupture ». Une nouvelle organisation du travail gouvernemental est mise en place avec 15 ministères. Elle devrait être pérennisée au travers d'une loi organique qui empêcherait les remaniements de périmètre à chaque changement de ministre. Ce nouveau dispositif est censé viser une plus grande efficacité de l'action gouvernementale.

De vives attentes sociales s'expriment dans le pays, sur l'emploi, les salaires, le service public... Le programme gouvernemental de réformes annoncé cet été ne répond à celles-ci et suscite de nombreux questionnements. Le projet législatif sur l'autonomie des universités, contesté par la CGT, montre par exemple la nécessité d'un débat inscrit dans la durée. Il en est de même du projet de service minimum dans les transports qui, au-delà de la mise en cause d'un droit fondamental, le droit de grève, ne répond pas aux exigences du service public maximum attendu dans ce domaine.

L'UGFF considère indispensable l'ouverture d'un grand débat public sur les missions publiques de l'Etat. Elle entend résolument situer son action pour promouvoir une fonction publique de l'Etat moderne et de qualité au service des droits du citoyen et de l'intérêt général.

15 MINISTÈRES POUR QUOI FAIRE ?

Ne nous y trompons pas, cette organisation est bien le produit d'un raisonnement approfondi. Ceci étant, dans les faits, nombre d'inconnues demeurent sur les champs ministériels et leur contenu.

Par exemple, **la création du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement**, dont il faut rappeler le caractère inacceptable, a tout de suite été suivie de la mise en place d'une commission chargée de réfléchir à ce que pourrait être son organisation.

Un grand ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement durables est constitué avec un ministre d'Etat. Mais pour quelle politique, alors que dans le même temps, la disparition de l'Equipement dans l'intitulé du ministère vient consacrer l'éclatement de cette administration sur fond de désengagement de l'Etat ?

Le Président de la République proclame sa volonté d'intervenir **dans l'économie** et il revendique à ce titre un rôle actif de la Banque centrale européenne. Mais, comment mettre en œuvre une politique industrielle sans les services centraux et territoriaux correspondants, aujourd'hui fragilisés par leur éclatement entre plusieurs administrations et par l'insuffisance des moyens humains qui leur sont affectés ?

Des services de contrôle, comme celui des Douanes, sont présentés comme des gisements d'emplois à supprimer alors que cette administration a un rôle à jouer pour le respect des normes notamment de sécurité et dans la lutte contre les trafics dans le contexte de la mondialisation.

Dans le domaine de l'éducation, le niveau et la qualité de la formation assurée à la population sont des vecteurs essentiels pour qu'un pays soit à la pointe d'un progrès partagé par tous. Et pourtant, le gouvernement veut, là aussi, ne pas remplacer un départ en retraite sur 2 alors même que 20 000 élèves supplémentaires sont annoncés pour la rentrée 2008 !

Dans le domaine du social, l'ancien ministère des Affaires sociales est éclaté entre 6 ministères et les missions publiques sont réduites à la portion congrue.

Le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique intègre le financement de la protection sociale. Est-ce le signe que le financement de la protection sociale sortirait à terme du cadre des cotisations assises sur le travail et que la gestion des caisses échapperait aux salariés ?

UNE REFORME DE L'ETAT AU SERVICE DE QUI ?

S'agit-il de rendre un meilleur service public, plus performant, mieux à l'écoute du citoyen ?

Ou du seul objectif de limitation des missions de l'Etat à quelques fonctions dites de souveraineté (justice, sécurité, défense, diplomatie) et de confier au marché l'ensemble des autres missions ?

L'utilisateur-citoyen serait-il condamné à voir disparaître les services de proximité et devoir payer toujours plus (et, parfois, ne plus pouvoir payer) des prestations qui devraient rester pleinement dans le service public et à ce titre accessibles à tous ?

En fait, nous avons bien affaire à deux conceptions de la société. Celle de Nicolas SARKOZY assimile la solidarité à de l'assistanat, prône la concurrence y compris sur les droits fondamentaux et milite pour une répartition des richesses privilégiant toujours davantage le capital.

La Fonction publique elle-même devient un simple secrétariat d'Etat dépendant du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique. Le risque est principalement de voir considérer la Fonction publique à travers un prisme purement comptable et, partant, d'un coût à réduire.

Le dogme de la suppression d'emplois par le non remplacement des départs en retraite doit être vigoureusement combattu. En quoi serait-il le gage d'une modernisation de la Fonction publique comme on nous l'annonce ? Et que penser d'une politique salariale qui ne serait financée que par des emplois qu'on supprime ?

L'emploi public n'est pas justifié en lui-même. Il existe au regard de missions publiques pour assurer et garantir les droits reconnus au citoyen et participent de l'intérêt général.

L'EXIGENCE D'UN GRAND DEBAT PUBLIC SUR LES MISSIONS PUBLIQUES ET LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT

L'UGFF-CGT dénonce le grand battage médiatique mené contre la Fonction publique de l'Etat et les fonctionnaires qui seraient trop payés, budgétivores, inutiles, etc.... Elle inscrit résolument son action dans le sens d'une Fonction publique moderne et de qualité présente sur tout le territoire. Cette exigence rejoint les attentes de la population qui exprime son attachement aux services publics. Celle-ci souhaite aussi, à juste titre, des services publics répondant mieux à ses besoins. Le progrès social, l'égalité de traitement, le développement industriel... tout cela ne peut vraiment exister sans une Fonction publique forte et pérenne.

Pour l'UGFF, les réformes concernant la Fonction publique et en particulier la nouvelle architecture des ministères concernent les agents de la Fonction publique mais aussi l'ensemble des salariés car elle est le reflet d'un choix de société.

IL EST NECESSAIRE POUR CELA D'AGIR TOUS ENSEMBLE POUR :

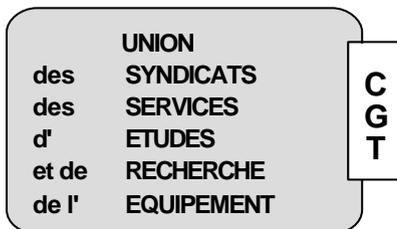
- **Arrêter la casse des services, la fermeture généralisée de services publics de proximité de l'Etat, la gestion des missions publiques déléguées à des entreprises privées, les privatisations ;**
- **Recruter des personnels titulaires pour remplacer les départs en retraite et faire face aux nouveaux besoins et mettre fin aux suppressions d'emplois décidées en fonction des seuls ratios financiers ;**
- **Faire respecter les droits des personnels en faisant jouer tout leur rôle aux instances paritaires de concertation ;**
- **Exiger la transparence et l'ouverture de négociations dans chaque ministère et au niveau de la Fonction publique sur la manière dont sont remplies les missions de service public. Les propositions syndicales doivent être expertisées et prises en compte. Cette exigence doit porter particulièrement sur la préparation du budget 2008. A l'évidence, la LOLF est loin d'avoir assuré la lisibilité annoncée des finances publiques et les premières indications sur la manière dont se prépare le budget suscitent plus que l'inquiétude.**

Ces questions concernent évidemment toute la population. C'est pourquoi le débat public doit associer tous les citoyens. Des droits nouveaux doivent leur être reconnus au sein d'instances permettant leur expression, comme des commissions de service public dotées de réelles prérogatives.

Les usagers-citoyens doivent pouvoir intervenir dans la définition des besoins de service public et dans l'évaluation de leur efficacité.

L'UGFF-CGT appelle à se mobiliser dans chaque service. Elle prend toutes les initiatives pour développer l'action la plus unitaire possible dans la Fonction publique.

Montreuil, le 9 juillet 2007



Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement
263, rue de Paris - Case 543 - 93515 MONTREUIL CEDEX
tél. : 01.48.18.82.85/82.86 – Fax : 01.48.51.62.50
e-mail : ussere@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

APRES LA REUNION DU 5 JUILLET 2007 AVEC LA DGPA DU NOUVEAU SUR L'INDEMNITE DE RESIDENCE DES PNT LCPC-CETE

Suite à la condamnation de l'administration par le Conseil d'Etat du 25 avril 2007, la DGPA a répondu favorablement à notre demande d'entrevue, en recevant les OS le 5 juillet 2007.

Étaient présents :

- Pour l'administration : Monsieur Malfilatre, Mesdames Teboul, Pillault et Renouard
- Pour la CGT USSERE : Corinne Husson, Bernard Doix et Jacques Hini
- Pour la CGT SNPTAS : Michel Gatien et Jean Pierre Labroille
- + 2 représentants CFDT et 4 représentants FO

En début de séance l'USSERE-CGT a fait la déclaration suivante :

« Déclaration de l'USSERE-CGT à la réunion du 5 juillet 2007 sur l'indemnité de résidence des Personnels Non Titulaires sur règlement CETE et LCPC

Mesdames, Messieurs,

A l'été 2005, alors que les personnels non titulaires des CETE-LCPC avaient engagé massivement des recours gracieux auprès du ministre, la DGPA nous recevait, à notre demande, le 02 août, afin de nous signifier son intention de ne pas donner suite à ces recours.

Monsieur Cazottes nous avait alors précisé que la justice devait rendre son jugement, un recours ayant été déposé au Tribunal Administratif de Rouen.

A peine deux ans plus tard, la justice a rendu son jugement. Le Conseil d'Etat, dans sa décision du 25 avril 2007, condamne l'Etat « à verser aux agents concernés la différence entre les rémunérations qu'ils ont perçues... et celles qui auraient résulté..., de l'intégration de l'indemnité de résidence à leurs traitements, avec leurs intérêts et leurs capitalisations ainsi que la régularisation de leurs situations au regard de l'IRCANTEC ».

C'est pourquoi nous vous avons à nouveau sollicité afin de connaître votre position sur ce dossier, et voir avec vous les conditions de calculs des créances.

Nous tenons toutefois à condamner à nouveau le mépris dont l'Administration a fait preuve vis-à-vis de ces agents, les accusant tout d'abord de nantis, allant même jusqu'au vote d'une loi rectificative « mensongère », leur interdisant ainsi le maintien d'un droit reconnu par la justice. Ces manœuvres, perfides, ne peuvent qu'être dénoncées. C'est pourquoi nous serons particulièrement vigilants à la suite qui sera donnée à ce dossier, n'excluant aucune forme de poursuite. »

En introduction l'administration présente le dossier qu'elle intitule « *Contentieux CETE sur l'indemnité de résidence des personnels contractuels* ».

Elle nous dit vouloir aller vite pour le paiement puisque la justice l'avait condamnée. Elle veut surtout aller vite pour payer le moins possible d'intérêts !

Elle veut aussi aller à la facilité, sur la méthode de calcul et envisage plutôt une solution applicable à tous qu'une solution individualisée.

La proposition du ministère sur la prise en compte des dossiers:

1-Pour les agents dont le jugement a été rendu (jugement Conseil d'État ou Tribunal Administratif pour lequel le ministère n'avait pas fait appel) :

Le ministère va calculer, durant l'été, le montant dû pour chaque agent concerné, avec les intérêts et la capitalisation des intérêts si celle-ci a été demandée, et se propose de payer d'ici la fin de l'année 2007. Un récapitulatif individuel sera envoyé à chaque agent en septembre.

2-Pour les agents dont le jugement est en attente (jugement Conseil d'Etat ou Tribunal Administratif) :

Le ministère veut anticiper les paiements, sans attendre les jugements. Il veut aller vite de façon à payer le moins d'intérêts possible. Il propose donc de payer le plus possible d'agents avant la fin de l'année. Pour cela, il envisage là aussi, de faire les calculs à l'été, et d'envoyer un récapitulatif à chaque agent début septembre.

En contre partie de son engagement à payer avant fin 2007, le ministère proposera à l'agent de signer une transaction, l'engageant à renoncer à toute poursuite ultérieure (interdisant ainsi l'agent à des réclamations ultérieures en cas de litiges sur les sommes dues ou l'interdisant éventuellement à se pourvoir devant la Cour Européenne afin de «casser» les effets de l'article 127 de la loi rectificative après le 1^{er} janvier 2006). L'agent aura un mois pour se décider. S'il ne signe cette transaction, il faudra attendre le jugement du CE ou du TA.

3-Pour les agents ayant fait un recours gracieux mais ne s'étant pas pourvu devant le Tribunal Administratif :

Le ministère prévoit de traiter leur cas début 2008, de la même façon que pour ceux en attente d'un jugement (avec la transaction). Toutefois, pour ces agents et s'ils le désirent, il est encore temps de se pourvoir devant le Tribunal Administratif !

4-Pour tous les autres (ceux qui n'ont rien fait, ou ceux dont le dossier a été rejeté par un Tribunal Administratif et ne s'étant pas pourvu devant le Conseil d'Etat :

Il est trop tard !

Ce que propose l'administration pour les calculs des sommes dues :

1-Pour l'intégration de l'I.R. :

Par souci de simplification, il est pris en compte un taux d'intégration unique de 12% sur les salaires bruts (quelle que soit la zone).

Ce taux moyen est celui appliqué par décret en octobre 1972, date se rapprochant le plus de la date de l'existence du règlement PNT LCPC-CETE .

Un exemple de calcul, réalisé par l'administration, nous est commenté.

2-Pour le calcul du montant des intérêts sur les sommes dues :

Ce calcul sera réalisé par un autre service de la DGPA; il nous est précisé qu'il se fera mois par mois, à partir de janvier 2005 en y ajoutant 5%, sur le total des intérêts s'il y a eu jugement. Pour ce qui est de la capitalisation des intérêts, ce sera ce même service qui aura en charge le calcul.

3-Pour l'Ircantec :

L'administration versera à cet organisme les sommes correspondantes; A charge à lui de traduire, par agent, ces sommes en nombre de points Ircantec.

4-Pour les frais de procédure :

L'administration payera les sommes prévues par les jugements (TA ou CE). Pour les transactions elle appliquera une moyenne des sommes demandées par les différentes juridictions (de l'ordre de 1000 à 1500€).

Notre commentaire :

Si on a bien compris le souci de l'administration d'aller vite, pour autant ce dossier très complexe ne doit pas être « bâclé » !

1-Sur la prise en compte d'un taux de 12% unique :

Nous avons fait remarquer à l'administration :

- que le Conseil d'Etat dans son jugement la condamne à prendre en compte la part de l'intégration de l'IR dans les traitements.

- que cette intégration a été réalisée en se référant aux 5 décrets successifs.(décrets qui stipulent tous dans leurs 1^{er} article : « *les dispositions du présent décret sont applicables aux magistrats, fonctionnaires et agents de l'Etat ...* »

- qu'en prenant comme point de départ la date de naissance du règlement PNT LCPC-CETE c'est-à-dire 1973, elle écartait le 1^{er} décret du 12 mai 1970 avec comme conséquence une perte d'environ 2% sur les 12 proposés !

Par ailleurs nous avons signalé à l'administration, qu'en prenant en compte la date d'embauche des agents certains seront avantagés et d'autres non.

Pour une analyse précise de la proposition de l'administration, nous lui demandons de nous communiquer la liste complète des agents ayant formulés un recours gracieux au Ministre avec leurs dates d'embauches.

2-Sur les intérêts :

Nous resterons vigilants car ces intérêts doivent « courir » jusqu'à la date de mandatement des sommes dues.

3- Sur l'Ircantec :

Nous avons demandé, pour les agents récemment retraités, de reconsidérer les montants de leurs retraites.

A la fin de la réunion, toujours dans le souci d'aller vite, l'administration nous invite à participer à une réunion complémentaire le 18 juillet 2007.

CONCLUSIONS

L'USSERE-CGT depuis le début a recommandé aux agents de faire un recours gracieux au Ministre ce qui, au travers de la jurisprudence rendue par le CE, va leur servir maintenant d'issue positive pour le règlement de leurs dossiers.

Nous pensons qu'une transaction est un compromis avec, en général, des concessions faites afin d'éviter de passer devant le juge.

En l'occurrence, les jugements ont été rendus, l'administration a été condamnée.

Si par soucis d'économies, et nous le comprenons très bien, elle a aujourd'hui le désir d'aller vite, elle pourrait pour les dossiers en cours, honorer ses créances sans passer par une transaction.

Elle aurait pu aussi en son temps, et dès que notre syndicat l'avait sollicitée en été 2005, nous écouter. Le dossier ainsi aurait été réglé «en interne » sans être maintenant obligée de payer les créances par jugements avec des frais correspondants.

Néanmoins nous considérons que la proposition d'une transaction par l'administration reste de l'appréciation de chaque agent concerné.

La réunion du 5 juillet reste toutefois une étape importante pour le traitement de ce dossier.

MAIS NOUS RESTONS VIGILANTS....d'autant que nous gardons en mémoire le mépris que l'administration a déjà démontré envers les agents et les mensonges qu'elle a utilisé au travers de la loi «scélérate ». Tout ceci montre bien jusqu'où l'administration est capable d'aller....



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Service public de transports

Le gouvernement propose de cadenasser les moyens d'expression.

La Cgt propose de mettre les moyens pour reconquérir un véritable service public

De quoi souffre le service public de transports ?

La maladie n'est pas la grève qui ne représente guère plus que 2 % des dysfonctionnements. L'écrasante majorité des perturbations quotidiennes subies par les usagers est imputable aux défaillances matérielles, aux insuffisances de moyens humains, financiers et en capacité d'infrastructure qui provoquent suppressions de service, de dessertes, retards, dégradation de la qualité et de la fiabilité. Pour une bonne part, ces causes nourrissent les conflits.

C'est à cette priorité, celle d'une véritable continuité de service public au quotidien réclamée par les usagers, par les salariés, des transports urbains, des transports scolaires..., en régions ou en Délégation de service public, par les salariés des entreprises privées concernés, de la SnCF et de la RATP, que le gouvernement doit répondre. L'État cherche à se cacher derrière un texte de loi pour masquer son désengagement.

Comme le demandent certaines associations d'usagers, la Cgt considère urgent un programme ambitieux d'investissement et de développement des transports collectifs. Elle propose de constituer un Pôle public national de Transport public au service des collectivités pour exploiter les transports collectifs et un Pôle financier public pour permettre les investissements.

Les salariés du secteur souffrent aussi

Les conflits sont aussi nourris par des conditions sociales qui se dégradent dans ce secteur, sous les coups de boutoir du dogme de la déréglementation et des restrictions budgétaires faisant dominer le dumping social sur fond de concurrence exacerbée.

La précarité explose dans les transports, l'intérim a progressé de 15 % en 2006 après 9 % les deux années précédentes, le temps partiel atteint 33,6 %, la sous-traitance enregistre une croissance de 56 % dans les transports urbains et routiers de voyageurs et 8,5 % à la SnCF en 2006. Les salariés sont fondés à exiger une autre politique de l'emploi, la revalorisation des salaires et retraites, l'amélioration de leurs conditions de travail et d'autres orientations qu'une filialisation pour le Fret SnCF par exemple.

La Cgt considère que les contrats de service public doivent comporter des exigences de qualité, sociales, environnementales, de nature à protéger autant les usagers, les populations que les salariés.

En quoi le législateur serait légitime à inscrire des obligations de service minimum garantie dans les contrats et se refuserait à y intégrer ces exigences élémentaires conformes au défi écologique et énergétique? La question vaut d'être posée en grand !

Ce que nous voulons, c'est éviter les conflits, négocier sur les causes, reconquérir un véritable service public solidaire. Ce qui est visé par le gouvernement Sarkozy, c'est de maîtriser les conflits pour libéraliser encore plus le secteur et faire prévaloir d'autant plus le seul concept de rentabilité. Pour la circonstance, il redécouvre les usagers qui, dès le vote d'une loi opérée, redeviendront clients.

Droit de grève

Il fait l'objet d'un encadrement strict dans le cadre du service public. C'est un droit constitutionnel. L'ensemble des organisations syndicales s'accordent à le considérer non négociable.

En cherchant à rendre plus difficile les conditions d'exercice de ce droit, à intimider et culpabiliser les salariés grévistes, gouvernement et Medef visent à réduire les moyens de se défendre et de revendiquer.

Restreindre les possibilités d'expressions dans un secteur, les transports, c'est à coup sûr avoir l'intention d'aller plus loin pour affaiblir les capacités de riposte de l'ensemble du salariat et dégager une voie plus sereine aux projets de régression sociale et d'ultra libéralisation des services publics. C'est aussi un moyen de bâillonner les profondes aspirations de conquêtes sociales omniprésentes dans une campagne électorale marquée par une attente de changement.

L'avant projet de loi pose le principe d'une négociation obligatoire d'un accord cadre de prévention des conflits

► La Cgt considère qu'il faut revoir la copie en incorporant des dispositions contraignant les entreprises à négocier sur les causes des conflits en donnant du contenu au dialogue social : du grain à moudre.

L'avant projet vise à organiser le service en cas de grève.

C'est un outil pour contenir les situations conflictuelles. En aucun cas pour répondre à la revendication légitime des usagers d'améliorer quotidiennement leur situation.

Il appartient aux entreprises d'organiser le seuil de service avec les salariés non grévistes.

► La Cgt, les organisations syndicales, rejettent l'obligation de déclaration préalable d'intention de grève qui serait faite au salarié et le principe du vote à bulletin secret sous la seule responsabilité de l'entreprise, huit jours après le début de la grève

Ce sont là autant d'éléments de pression, de stigmatisation et de division, contraires au solutionnement des causes conflictuelles et portant atteinte aux conditions d'exercice du droit constitutionnel.

Projet de loi : une copie à revoir

L'avant projet présenté égraine les contraintes pour les salariés dans l'exercice du droit de grève, fait l'impasse totale sur des obligations aux entreprises et pouvoirs publics en faveur d'un véritable dialogue social. Il n'est pas inutile de se remémorer que, depuis 2004, le patronat du secteur (l'Uip), visant une loi, s'évertue à faire capoter toute négociation sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits et que 55 % des entreprises qu'il représente s'affranchissent de celle leur faisant obligation à une négociation annuelle obligatoire (Nao).

Le droit de grève est un droit individuel constitutionnel qui s'exerce dans un cadre collectif. Il n'est pas négociable. Les deux dispositions ci-dessus lui portent atteinte.

Ce projet de loi est une provocation inutile. La Cgt mettra tout en œuvre, unitairement, pour obliger le gouvernement, le parlement, à revoir la copie.

**Ne laissons pas toucher au droit de grève.
Imposons des choix de développement des services publics.**

Répondre aux besoins de transports pour les usagers, aux revendications des salariés, par un dialogue social efficace et reconnu est la clé de la baisse de la conflictualité et de la continuité du service public au quotidien.



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Protection sociale

Comment peut-on financer les dépenses ?

Coup sur coup, le gouvernement vient d'annoncer deux « déficits » : celui de l'assurance maladie et celui de la Caisse nationale d'assurance vieillesse. Au total, 12 milliards d'euros de besoin de financement. C'est une fois de plus le prétexte pour justifier de nouveaux sacrifices pour les salariés.

La Cgt récuse les sacrifices, mais n'est pas irresponsable. La Sécurité sociale ne peut pas vivre à crédit. Ce sont d'ailleurs les salariés qui paient toujours l'addition à travers la Crds (1), prélèvement qui figure sur chaque bulletin de paie. Il y a pourtant moyen de faire autrement.

La franchise médicale est inacceptable

Le gouvernement a annoncé son intention d'appliquer une série de franchises (non remboursées) sur les différents actes médicaux, voire d'augmenter le délai de carence pour le paiement des indemnités journalières.

C'est en fait continuer dans la logique de la réforme Douste-Blazy qui pourtant montre son échec. Le Haut Conseil pour l'assurance maladie vient de chiffrer à 2 milliards d'euros les dépenses supplémentaires laissées à la charge des assurés depuis deux ans. Par ces mesures, il s'agit moins de maîtriser les dépenses globales de santé que de réduire celles qui sont à la charge de l'assurance maladie.

La conséquence est nécessairement une nouvelle baisse des remboursements pour tous les assurés sociaux et un développement des inégalités dans l'accès aux soins, seuls les plus modestes renonçant à se faire soigner. Injuste, la franchise pourrait bien se révéler également inefficace, les malades finissant toujours par se faire soigner, même lorsque l'affection est plus grave et plus coûteuse à soigner.

La Cgt défend un principe constant : l'accès aux soins ne peut pas être subordonné aux revenus du malade !

La « Tva sociale » est un piège

L'autre mesure à l'étude est l'instauration d'une « Tva sociale » qui pourrait représenter jusqu'à un surplus de taxe de 5 % sur la consommation des particuliers.

« Elle pourrait se substituer à un montant équivalent en cotisations sociales », dit-on. C'est un pur mensonge. L'expérience le prouve : partout où cet instrument a été utilisé (Danemark, Allemagne), la baisse des cotisations a été limitée et la compensation salariale des plus réduites. Par contre, la différence a servi à arrondir les bénéfices des entreprises. C'est pourquoi la Cgt parle de « Tva patronale ».

« Elle servirait à combattre les délocalisations ». Autre mensonge. Qui peut légitimement penser qu'elle peut compenser des écarts de salaires qui vont de 1 à 5 ou 10 avec les pays du Sud-Est asiatique ?

Tous ces arguments ne tiennent pas la route.

C'est donc une mesure fondamentalement injuste qui sera d'abord à la charge des ménages salariés et retraités modestes qui consomment l'intégralité de leurs revenus. En contrepartie, les ménages favorisés qui paient proportionnellement moins de taxes indirectes seront avantagés.

On ne peut pas fonder l'avenir de la protection sociale sur l'accroissement de la Tva inégalitaire, qui exonère l'entreprise de sa responsabilité de couvrir les besoins de santé et de retraite de leurs salariés et de leur famille.

(1) Cotisation pour le remboursement de la dette sociale.

De vraies réponses existent

La Cgt entend garantir l'avenir du système de protection sociale. Elle fait pour cela des propositions de réformes pour des dépenses plus efficaces. Mais il importe prioritairement de poser le problème de financement.

La croissance des dépenses sociales n'est pas une catastrophe. Elle répond à de véritables besoins. Tout le monde admet que cette croissance ne peut pas être inférieure à 3 à 4 % par an compte tenu de l'évolution démographique et des techniques médicales.

Elles ont pour contrepartie des activités et des emplois utiles. C'est le cas pour les hôpitaux, l'industrie pharmaceutique, la recherche, les services aux personnes. Ce ne sont donc pas des « charges » comme le dit toujours le Medef.

Le problème principal de financement est lié à la trop faible croissance de l'activité, de l'emploi et des salaires. Un point de plus de croissance du Pib et de la masse salariale, c'est 22 milliards d'euros de richesses supplémentaires et 6 milliards d'euros de recettes pour la sécurité sociale. En gros, la moitié du problème de financement peut ainsi être résolu. La priorité doit donc être à une politique économique favorisant la croissance.

Mais, il faut aussi une réforme de la contribution des entreprises à la Sécurité sociale. Est-il normal qu'une entreprise qui licencie contribue moins au financement de la protection sociale qu'une entreprise qui embauche ? Est-ce normal que dans certains secteurs

(finances, énergie, industrie pétrolière...), les cotisations soient deux ou trois fois plus basses par rapport à la richesse produite que dans d'autres (mécanique, métallurgie, services aux particuliers, hôtel, café, restaurants...), et cela parce qu'elles emploient moins de salariés ? Les exonérations de cotisations sociales actuelles qui coûtent 25 milliards d'euros ne sont pas la bonne réponse à ces disparités.

La Cgt propose une modulation des cotisations en fonction du secteur d'activité et de la gestion de l'emploi. Nous avançons par exemple la revendication d'un taux majoré de cotisation pour les entreprises qui multiplient les emplois précaires et qui n'ont pour préoccupation que de réduire leur masse salariale.

La Cgt réclame aussi une contribution assise sur les revenus financiers des entreprises qui sont souvent sur ces énormes profits et qui ne contribuent en rien à l'équilibre de nos comptes sociaux.

Le besoin d'un large débat

Il est grand temps d'examiner sérieusement des pistes de solutions alternatives à celles qui ont été mises en œuvre depuis vingt-cinq ans et qui conduisent à l'échec. La pérennité du financement de notre système de protection sociale justifie un large débat auquel pourraient participer tous les salariés à l'occasion du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 qui doit être présenté à l'automne. C'est la proposition que formule la Cgt.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.